• (1210)

Les promesses faites au sujet de la réforme fiscale qui commencera à régler les problèmes que doivent affronter les petits et moyens salariés constituent un autre aspect très important de l'exposé budgétaire du ministre des Finances. Depuis 15 ou 20 ans, le plus gros de la dette est remboursé au moyen de l'impôt sur le revenu des particuliers. Les Canadiens se réjouissent donc de cette promesse. Nous attendons tous avec impatience, j'en suis certain, les résultats de cette initiative.

M. Johnston: Monsieur le Président, le député de Kitchener (M. Reimer) pourrait-il nous parler du changement que propose d'apporter le ministre des Finances (M. Wilson) au sujet de la remise des déductions opérées sur les feuilles de paie? Comme vous le savez, monsieur le Président, il recommande en somme que les employeurs fassent ces remises deux fois plutôt qu'une fois par mois. L'objectif de cette initiative, semble-t-il, est de virer la somme de 1,2 milliard de 1988-1989 à 1987-1988, ce qui réduira effectivement, au moins de façon superficielle, le déficit de 29,3 milliards de dollars en 1987-1988. Le député nous dira-t-il s'il approuve cette comptabilité novatrice destinée à réduire le déficit ce à quoi, nous dit-il, ses électeurs sont particulièrement favorables? Ne croit-il pas que cette initiative imposera une tâche excessive aux petites et moyennes entreprises, ce qui serait vraiment injustifié simplement pour réduire artificiellement le déficit?

M. Reimer: Monsieur le Président, durant le peu de temps qu'il me reste pour répondre, permettez-moi de dire que je me suis entretenu avec un comptable de Kitchener et que je lui ai demandé quelle serait l'incidence de cette mesure. Il a répondu qu'en effet cela créera des difficultés pour certains, mais non dans tous les cas. Tout dépend de la façon dont on s'y prend actuellement pour s'acquitter de cette obligation. Je n'ai pas de mal à reconnaître que si les petites entreprises sont obligées d'envoyer cet argent beaucoup plus rapidement, il va falloir qu'elles modifient toutes leurs méthodes pour y arriver. Il le faudra bien, elles n'ont pas le choix. Donc, je reconnais qu'il y aura des difficultés. Cependant, le comptable en question—je n'ai parlé qu'à un seul—m'a au moins donné l'impression que c'était possible. Ils pourront le faire, même si cela doit entraîner pour eux une légère surcharge.

Donc, c'est le même thème que nous n'avons pas cessé de développer. Il va falloir que tous les secteurs de l'économie prêtent leur concours pour que nous reprenions en main cet énorme déficit. Il faut progresser chaque année dans la réduction du déficit. Donc, je dirai au député qu'effectivement chaque façon nouvelle de percevoir l'impôt complique un peu la vie des gens, et c'est ce qui se passe dans le cas présent, mais il ne faut pas relâcher nos efforts devant l'énorme déficit que nous a légué le parti du député.

M. le vice-président: Encore une question ou une observation du député de Winnipeg-Nord (M. Orlikow), puis nous reprendrons le débat.

## Pouvoir d'emprunt

M. Orlikow: Monsieur le Président, j'ai une question à poser au député. Le gouvernement est tellement résolu de réduire le déficit, comme le député le dit, que dans le cadre de son action en ce sens, il a réduit les transferts aux provinces. Il a modifié la formule de FPE, de telle sorte que les sommes versées aux provinces pour contribuer aux frais d'assurance-maladie et d'enseignement postsecondaire n'augmenteront pas autant que sous l'ancienne formule. Le gouvernement a également réduit les versements de péréquation. Pour ne mentionner que les provinces conservatrices, cela a amené la province de la Saskatchewan à annoncer il y a quelques jours qu'elle aurait un déficit de 1,2 milliard et aurait à licencier 2 000 fonctionnaires. L'Alberta affiche un déficit de plus de un milliard de dollars. La Colombie-Britannique a annoncé hier un déficit énorme. Les provinces de l'Atlantique qui ont toujours eu des déficits en connaissent maintenant de plus gros encore. Je demande donc au député si c'est à cela que songeait le gouvernement quand il parlait de réduire le déficit. C'est un artifice comptable. Le gouvernement fédéral passe son déficit aux provinces, et particulièrement aux provinces pauvres qui sont les moins en mesure de payer le coût des besoins essentiels de leur popula-

M. Reimer: Monsieur le Président, la réduction des paiements de transfert est en réalité un ralentissement de leur augmentation. Ils ne sont donc pas réduits comme tels; c'est leur augmentation qui s'en trouve réduite. Assurons-nous de parler des mêmes choses.

Le député a évoqué par exemple les déficits des gouvernements de la Saskatchewan et de l'Alberta. Je dirais qu'ils ne sont pas attribuables à une augmentation moindre des paiements de transfert, mais aux problèmes qu'a provoqués la chute des prix dans les secteurs des céréales et de l'énergie. Ils n'ont pas grand-chose à voir avec le ralentissement de l'augmentation des paiements de transfert. Le député devrait examiner la véritable cause des difficultés au lieu d'évoquer un élément qui ne contribue pas aux déficits de ces provinces de façon le moindrement significative.

M. Len Hopkins (Renfrew—Nipissing—Pembroke): Monsieur le Président, je tiens simplement à dire que le député de Kitchener (M. Reimer) a reconnu dans ses observations que le ministre des Finances (M. Wilson) avait eu tort de prendre ces engagements en août 1984, alors qu'il aurait dû savoir qu'il ne pourrait pas les tenir. Je déteste d'avoir à le forcer à s'excuser pour cet incident, mais il est vrai que le ministre des Finances...

M. Reimer: Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Au début de ses observations, le député a déclaré que le ministre des Finances avait eu tort et que je l'avais reconnu. Ce n'est pas ce que j'ai dit. Selon moi, le député devra mieux choisir ses termes. Il veut peut-être reformuler sa phrase.

M. le vice-président: Selon moi, il s'agit d'une divergence de vues. La parole est au député de Renfrew—Nipissing—Pembroke (M. Hopkins).